



CONSEIL GÉNÉRAL
FECHY

Féchy, le 15 septembre 2020

Séance du 29 septembre 2020

Rapport de la commission ad hoc sur le préavis municipal no 8/2020 concernant la demande de crédit pour le remplacement des logiciels communaux

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Mmes Christine Kaesermann et Ana Hochstädter s'étant excusées, la commission, composée de M. Marcus Rothenbuehler, Président rapporteur, Mme Marguerite Pilloud et M. Riccardo de Filippo, membres, a rencontré trois membres de la Municipalité, Mme Francine Dupuis, MM. Jean-Pierre Moret et Marc Morandi, le 8 septembre, au foyer de l'auberge communale.

M. Moret, municipal, a expliqué les raisons de la demande de crédit pour le remplacement des logiciels communaux et a fourni les réponses aux questions posées.

La mise en place d'un nouveau système d'information sur le Cloud permettant de gérer et suivre au quotidien l'ensemble des informations et services opérationnels d'une commune est nécessaire au bon fonctionnement de l'administration communale. Les modifications demandées et imposées par le Canton, version 3, sont très lourdes et engendrent des coûts importants.

La société Logidev qui travaille depuis 1993 avec la commune l'a informée de son incapacité à continuer d'assurer le développement et la mise à niveau des programmes.

Trois sociétés ont été approchées pour offrir un remplacement complet et des offres sont parvenues à la Municipalité :

- Prime Technologies SA
- Ofisa Informatique
- Data Consulting

La Municipalité étudie ces offres et procède à des sondages d'opinion dans les communes au sujet des trois sociétés afin de pouvoir faire un choix en toute connaissance de cause et ceci de façon pragmatique.

- Des renseignements pris auprès des utilisatrices et utilisateurs des deux premiers systèmes, il ressort que Prime Technologies est très apprécié et fonctionne très bien. De grandes communes comme Gland, Nyon, Vevey, Montreux ou La Tour de Peilz travaillent à satisfaction avec cette société et ce fait permettrait à Féchy de s'assurer leur appui en cas de problème (grand frère).

Le prix comprend tous les services, formation pour 5 utilisateurs comprise ainsi que le transfert des données, ce qui n'est pas une mince affaire. Par ailleurs, Monsieur Vaillant s'engage à suivre le transfert de données si cette option est choisie.

- L'entreprise OFISA est moins bien cotée, son offre est la moins chère au départ, mais toutes les options sont facturées séparément et ses utilisateurs ne sont pas tous satisfaits.
L'offre Ofisa Informatique semble alléchante, mais même la ville de Renens a peiné pour sa mise en œuvre et les coûts ont pris l'ascenseur.
L'absence de personnel informatique de liaison à Féchy rend la mise en œuvre de cette solution longue et périlleuse surtout sans connaissance de nos données LogiComm, notre logiciel actuel.
- Pour l'entreprise Data Consulting, challenger principal de Prime Technologies SA, la Municipalité n'a aucun retour d'expérience utilisateur pour l'instant.
L'offre Data Consulting est proche de celle de Prime Technologies, mais n'inclut pas le transfert de nos données LogiComm ni l'aide de M.Vaillant au passage de la vieille vers la nouvelle solution.
- En prenant en compte les différences et les risques divers dont en particulier la continuité opérationnelle de notre commune, nous sommes persuadés que la municipalité fera le bon choix.
- L'obligation de compatibilité avec les nouvelles normes d'échanges de données et de modélisation comptables Fédérales dès le 1^{er} janvier 2021 font que la commission recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le préavis n°8/2020 tel que présenté.

Au nom de la commission ad hoc

Le Président



les membres



RDI